

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

**Décision n° SNA-O/D 278 du 13 décembre 2011 relative à la composition nominative
du comité technique spécial (CTS) du service de la navigation aérienne Ouest (SNA/O)**

NOR : DEVA1134275S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef du service de la navigation aérienne Ouest,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu la décision n° 223/11/SNA-O/D du 17 novembre 2011 fixant la nouvelle répartition des sièges au sein du comité technique spécial du service de la navigation aérienne Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Les représentants de l'administration au sein du comité technique spécial du service de la navigation aérienne Ouest sont :

M. Loïc ROBIN, chef du service de la navigation aérienne Ouest, ou son représentant.

Mme Adeline ROBERT, chef du service administratif du service de la navigation aérienne Ouest, ou son représentant.

Article 2

Les représentants du personnel au sein du comité technique spécial du service de la navigation aérienne Ouest sont désignés de la manière suivante :

ORGANISATIONS SYNDICALES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
FO	DROTHIERE Stéphane	CARLIER Jean-Marie
SNCTA	SURMELY Gladys	NABON Matthieu
SPAC-CFDT	ROBICHON Dominique	DELAMARRE Nathalie
UNSA	GEMBERT Emmanuel	CARDINAL Olivier
USAC-CGT	GUILLOME Carole	AMRI Omar
	LAMOUREUX Jean-Claude	AUDERN Yann
	MANTION Philippe	FOURRE Céline
	VRILLAUD Frédéric	GRAVELINE Guillaume

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 13 décembre 2011.

*Le chef du service
de la navigation aérienne Ouest,*
L. ROBIN